



FINISTÈRE. L'ancien navire du commandant Cousteau était parti de La Rochelle en 2007 pour être restauré. Un désaccord sur le coût du chantier a suspendu toute intervention

Travaux stoppés depuis un an pour la « Calypso »



Novembre 2007, l'arrivée de la « Calypso » à Concarneau. (photo « ouest france »)

Quel sort s'acharne sur la « Calypso » ? Un semestre après le rendez-vous pressenti pour une mise à l'eau qui devait marquer la fin de sa restauration en profondeur, l'ancien navire océanographique de Jacques-Yves Cousteau reste au sec. Sous le hangar du chantier Piriou, qui accueille ses 42 mètres depuis novembre 2007, à Concarneau (Finistère), plus le moindre mouvement. Les travaux sont arrêtés depuis un an. Les charpentiers ont laissé leur place aux hommes de loi.

Dernier épisode en date, mardi 19 janvier. L'expert nommé par le juge de Quimper devait réunir autour d'une table les protagonistes du dossier. L'Équipe Cousteau, propriétaire du navire, le groupe Piriou, coordinateur du chantier, la Société coopérative navale de Cornouaille de Douarnenez, à laquelle sont confiés les travaux du bois, et enfin l'architecte nantais Guy Ribadeau-Dumas, exécuteur d'une mission d'architecture navale. Objectif ? Refonder les bases d'un accord commun disparu. Et, si possible, mener à son terme la restauration. Mais un brouillard persistant aurait empêché un avocat attendu de Paris de se poser dans la douce province... La réunion convoquée à Concarneau a été reportée sine die.

La joie du départ

Pour prendre la mesure du contentieux, il est utile de se remémorer la joie qui saluait le départ de La Rochelle, à l'automne 2007. La « Calypso » s'y était enluee neuf ans dans des litiges sur sa propriété et sans projet. L'ancien navire océanographique y avait pourri, aussi. Tant et si bien que la renaissance annoncée du côté de Concarneau avait soulagé plus d'un Rochelais qui redoutait de la voir un jour prochain toucher le fond. Soulagement aussi du côté de l'Équipe Cousteau, où l'on évoquait des partenaires prêts à mettre la main à la poche. Mais avec toute la précision habituelle de l'association : sans révéler le moindre montant, sans nommer quiconque...

Le rêve a fait long feu. Même si la réunion de conciliation ajournée dit que l'espoir est encore permis, la partie n'est pas gagnée. Plusieurs travaux ont cependant été réalisés. « Nous ne sommes pas au bout de nos peines », ponctue le porte-parole de l'Équipe Cousteau, Patrice Quesnel, par ailleurs commandant de l'« Alcyone », le second navire emblématique de la « famille » Cousteau.

Après une phase de pelage de la coque, le bloc-moteur, le mât et des accessoires de la « Calypso » ont été démontés. Enfin, le faux nez du navire a été déposé, avant que les travaux sur les structures de coque ne démarrent. Deux moteurs ont été achetés. Ils attendent d'être montés. Le chantier tournait à bonne allure depuis une quinzaine de mois lorsqu'une délégation menée par Patrice Quesnel est venue prendre livraison à La Rochelle du bois exotique dont on allait faire le pont. Ce fut la dernière action tangible.

Depuis, la mécanique s'est grippée. Les associations Équipe Cousteau et The Cousteau Society ont invité dans la danse le tribunal de commerce de Quimper. Fin 2009, elles assignaient la société Piriou Naval Services, afin que le juge désigne un expert. Une action analogue était introduite par la société Piriou à l'encontre de la Scop navale de Cornouaille, son sous-traitant bois pour ce chantier. Dans une ordonnance joignant les deux dossiers - qui ont trait l'un et l'autre à la restauration de la « Calypso » -, le juge nomme un expert en charpente navale, et lui demande de l'éclairer sur le litige né du « décalage entre les encaissements réalisés et les prestations effectuées ». Il explique que 752 500 euros ont été versés par les associations Cousteau, sur un devis initial de 1 450 000 euros hors taxes.

Silence à bord

La mission que le tribunal de commerce confie à l'expert est plus parlante. Il s'agit pour Ambroise Gouze d'aller au-delà d'une simple description des travaux déjà réalisés. Il doit comparer cet avancement avec le délai initialement prévu, ainsi qu'avec les factures émises par le chantier naval. Ou encore, s'il y a lieu, décrire l'ensemble des malfaçons constatées, et, dans ce cas, déterminer les travaux propres à y remédier, apprécier leur délai de réalisation, et les chiffrer.

Auteur : Philippe baroux
p.baroux@sudouest.com

Tags : Economie Transports Finance **la rochelle**



[Lancer l'impression](#)

SUDOUEST.COM

Toute l'actualité régionale avec Sudouest.com

A découvrir : **Blogsudouest.com, créez votre blog gratuit** / Annonces en ligne : **Auto, Immo, Emploi, Légales.**

L'annuaire des associations (*Béarn, Charente, Charente Maritime, Dordogne, Gers, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pays Basque*)